



**PÉTITION DES AGENTS DE LA DNRFP
POUR L'ABANDON DU PROJET
DE DURÉE MAXIMALE DE 5 ANS DANS LES FONCTIONS
DE FORMATEUR ET CPP A LA DNRFP**

Lors du dernier groupe de travail sur les « Lignes directrices RH », les organisations syndicales ont été informées que les formateurs et chefs de projets pédagogiques de la DNRFP ne pourraient à l'avenir exercer leurs fonctions que pour une durée maximale de 5 ans. L'argument avancé par l'administration serait un « éloignement » des agents du terrain qui pourrait nuire à l'enseignement.

Cette réforme n'a aucune raison d'être car :

- **La qualité de l'enseignement actuel est reconnue !**
En dépit des forts recrutements récents (attentats et Brexit), l'investissement sans faille des formateurs a permis une réussite totale des formations comme peuvent en attester les évaluations sphinx.
- **La formation est un vrai métier !**
On ne s'improvise pas formateur. L'apprentissage du métier de formateur tant d'un point de vue technique que pédagogique demande un investissement lourd qui peut prendre plusieurs années. Un turn-over incessant entraînerait inexorablement une perte du savoir faire et du professionnalisme des formateurs.
- **Le métier de formateur n'est déjà pas attractif !**
Il s'agit d'un métier demandant énormément d'investissement, de rigueur et de motivation. De ce fait, les écoles de Tourcoing et La Rochelle peinent à trouver des formateurs. A titre d'exemple, des postes de formateurs sont régulièrement offerts en sortie de stage à Tourcoing et il est parfois nécessaire de faire plusieurs enquêtes avant de réussir à recruter un agent spécialiste à l'ENDLR.
Les formateurs regrettent que leur métier ne soit pas assez reconnu et valorisé, l'administration n'ayant d'ailleurs jamais mis en place de mesures incitatives pour permettre des évolutions de carrière attractives.
- **Les formateurs ne sont pas du tout éloignés du terrain !**
La crédibilité des formateurs est plus qu'avérée puisqu'ils sont très régulièrement appelés par la direction générale ou par les unités opérationnelles pour expertise ou pour la rédaction de doctrines d'emploi.
Par ailleurs, depuis 2009 (note ENBD n°204 du 17 février 2009) des missions opérationnelles ont été mises en place pour les personnels chargés de l'enseignement. Elles permettent aux agents de rester en contact régulier avec le terrain dans leur spécialité enseignée.

- **Motivés et volontaires, les formateurs sont également acteurs de leur vie administrative.**

Faute de parcours de formation institutionnalisé, ils s'efforcent néanmoins d'organiser eux même leur propre formation professionnelle. D'ailleurs ils ont toujours été demandeurs d'un planning prévoyant des disponibilités en ce sens.

Les formateurs et CPP aiment leur métier et le démontrent au quotidien. De nombreux efforts leur sont demandés, qu'ils acceptent (fusion des écoles, forts recrutements, réforme de la formation initiale...).

Ils n'ont pas à être les boucs émissaires des idées préconçues des décideurs publics.

Ils méritent plus de considération pour leur dévouement sans faille depuis des années ; eux et leurs familles.

Une telle réforme serait une réelle atteinte à l'équilibre professionnel et personnel des agents et nuit gravement à leur **Bien Être Au Travail**.

En conséquence, nous vous demandons expressément le retrait du projet de durée maximale de 5 ans pour les formateurs et CPP de la DNRFP.

Signatures des agents favorables à notre revendication